



COLLECTIF MOUVEMENT MATÉRIEL

QUE LA FÊTE COMMENCE AU MOUVEMENT MATÉRIEL !

La Direction du MATERIEL organise l'abaissement et la disparition des primes allouées aux cheminots de la spécialité MOUVEMENT MATERIEL. Elle souhaite la dégradation de la qualité de vie et de travail des cheminots.

RAPPEL : Les discussions avaient débuté en février 2016 pour aboutir à un Groupe de Travail entamé en septembre de la même année. La CGT s'était engagée pleinement dans cette démarche pour permettre de développer les revendications portées par les cheminots d'un métier qui a beaucoup souffert du manque de reconnaissance.

Mais sans volonté de construire une démarche commune, la direction n'a jamais pris en compte ce que les Organisations syndicales revendiquaient pour le mouvement MATERIEL. La CGT avait donc fait savoir en mai 2017 qu'elle se retirait du Groupe de travail qui ne correspondait plus du tout aux revendications légitimes des cheminots.

Au final, la Direction du MATERIEL n'a rien « validé » de ce que proposaient les organisations syndicales sur l'organisation de la spécialité concernant le déroulement de carrière. Le cadrage que propose la Direction du MATERIEL fait la part belle à l'ouverture à la polyvalence et ainsi obtenir des conducteurs de manœuvre à moindre coût.

Pire encore, avec le relevé de conclusions concerté du 14 décembre 2017 soit un an et demi après la première réunion, avec ceux qui veulent l'accompagner dans cette voie, elle remet en cause les accords locaux concernant les primes « d'Opérateur MOUVEMENT » et se basera uniquement sur les indemnités spécifiques au Mouvement conformément aux GRH13 et GRH372. De ce fait, certaines indemnités vont disparaître de vos EVS par un savant tour de passe-passe.



L'absence d'affichage détaillé de la production des fiches de postes va permettre aux directions locales de faire effectuer aux cheminots du Mouvement toutes les tâches qu'elles souhaitent leur attribuer, sans limite et sans indemnité spécifique liées au site d'appartenance. Il n'y a pas de définition des sites dits « simples ou complexes » et le projet porté par la DM laisse libre cours aux velléités des directions locales. Les Conducteurs de M devront aller partout où on leur dira d'aller.

Le retrait des notions voie principale/voie de service est préjudiciable dans les périmètres d'activités des postes de travail et la désignation des tâches. Il y aura donc au final une concurrence entre les conducteurs TA de la Traction et l'ensemble des conducteurs M.

Il n'y a pas de condition de formation d'un haut niveau de connaissance pour permettre le passage de la qualification A vers B1, de B2 vers C, et de C2 vers D mais toujours un système aléatoire ne permettant pas aux cheminots d'obtenir un parcours professionnel valorisant, gratifiant et juste.

Les directions locales décomplexées et sans retenue continueront à proposer des primes aléatoires et différentes d'un établissement à un autre pour faire accepter aux cheminots leurs choix en lieu et place d'une reconnaissance de la qualification par le salaire, maintenu en cas de maladie.

Pour la CGT, la valorisation des parcours professionnels au Mouvement est notre priorité contrairement à la direction qui a laissé se développer l'individualisme.

L'évolution du métier et du déroulement de carrière des Cheminot-e-s est primordiale pour permettre une montée en compétences vers le Grand Métier « Conduite » et en reconnaître la qualification.

Pour la CGT, ce Groupe de Travail s'est éloigné du but initial qu'il s'était fixé et qui était de revaloriser le parcours professionnel des métiers du mouvement Matériel. Nous allons proposer aux cheminots de faire entendre par le rapport de forces les revendications qu'ils portent avec la CGT.

La reconnaissance du grand métier « Conduite » est nécessaire en vue des négociations de branche sur les contours métiers et la classification salariale.

La CGT invite les Cheminot-e-s du mouvement MATERIEL de s'inscrire dans un processus revendicatif dès maintenant pour que soit revalorisé le parcours professionnel de cette filière dans le but de faire cesser les modifications et réorganisations mises en place, en cours, et celles à venir et de dire non au projet de la Direction.

La CGT appelle les cheminots à créer les conditions d'une grande manifestation à Paris le 8 février 2018 et à rejoindre les militants et syndiqués CGT pour construire le rapport de forces.